

CONSULTATION PUBLIQUE

RENOUVELLEMENT DE LA POLITIQUE CULTURELLE DU QUÉBEC

Contexte général

UN NOUVEAU
CHAPITRE CULTUREL
POUR LE QUÉBEC

Mars 2016



La présente publication a été rédigée par le ministère de la Culture et des Communications

Coordination : Bureau du renouvellement de la politique culturelle

Graphisme : Ose Design

Édition : Ministère de la Culture et des Communications

La publication est accessible sur le site Internet du ministère de la Culture et des Communications : www.mcc.gouv.qc.ca

Dépôt légal : 2016

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN (Imprimé) : 978-2-550-75244-8

ISBN (PDF) : 978-2-550-75245-5

© Gouvernement du Québec, 2016

MOT DU MINISTRE



La démarche de renouvellement de notre politique culturelle nous interpelle tous. J'ai la profonde conviction que son succès passe par l'apport inestimable des milieux culturels, régionaux et municipaux, ainsi que par celui de tous les acteurs concernés par le développement culturel du Québec d'aujourd'hui et de demain. Je compte sur la contribution de tous, car la réussite de ce grand projet de société dépend d'une participation forte.

Je vous invite à prendre connaissance des documents de soutien à la consultation qui ont été préparés pour alimenter votre réflexion. Vous y trouverez un bilan sommaire de 25 années d'action gouvernementale en culture; une synthèse des défis qui se présentent à nous; et un aperçu des grandes interrogations auxquelles nous devons répondre pour garantir la vitalité d'une culture québécoise adaptée à notre époque.

C'est avec détermination que je m'engage dans cette démarche stimulante et inspirante. Je compte sur votre collaboration et vos idées afin que nous écrivions, ensemble, un nouveau chapitre culturel pour le Québec.

Luc Fortin

Ministre de la Culture et des Communications,
ministre responsable de la Protection
et de la Promotion de la langue française,
ministre responsable de la région de l'Estrie
et député de Sherbrooke

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	7
QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE ?	8
LA NOTION DE CULTURE AUJOURD'HUI	8
LE CONTEXTE	10
La situation démographique	10
La situation linguistique	11
La culture dans la société québécoise	12
Des domaines en évolution	12
Un marché fluctuant	13
Les pratiques culturelles des Québécois	15
L'économie de la culture	17
Le soutien financier de la culture	17
DEPUIS 1992... DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES	20
Axe 1: L'affirmation de l'identité culturelle	20
La protection et la valorisation de la langue française	20
La connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel	20
La diversité ethnoculturelle et le renforcement du dialogue interculturel	21
Le développement culturel des nations autochtones et le respect de leurs spécificités culturelles	21
L'action internationale en culture	22
Axe 2: Le soutien aux créateurs et aux arts	23
Le soutien à la création artistique sous toutes ses formes	23
Le financement privé de la culture	23
L'amélioration des conditions de vie professionnelle des créateurs et des artistes	24
La formation et le perfectionnement des artistes et des travailleurs culturels	24
Le soutien au développement des industries culturelles	25
Les impacts du développement des technologies sur la culture	26
Axe 3: L'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle	26
L'éducation aux arts et à la culture	26
L'accès aux arts et à la culture	27
La participation des citoyens à la vie artistique et culturelle	27
LES LEVIERS DE MISE EN ŒUVRE	28
De nouvelles perspectives d'interventions pour le ministère de la Culture et des Communications	28
Le partenariat avec les municipalités	29
Un bilan positif	29
EN RÉSUMÉ	30
LE MANDAT DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS ...	31
POUR PLUS D'INFORMATION	32

INTRODUCTION

En adoptant la politique culturelle du Québec *Notre culture, notre avenir*, en 1992, le gouvernement du Québec faisait le pari d'inscrire la culture au rang des préoccupations gouvernementales, au même titre que le social et l'économique. Pour y arriver, il proposait un cadre innovant et structurant qui a donné au système culturel québécois son visage actuel.

En 2017, la politique culturelle du Québec aura 25 ans. Les valeurs, les orientations et les finalités qui y étaient énoncées demeurent pertinentes. Toutefois, la société a considérablement évolué, les besoins ont changé, les enjeux ne sont plus les mêmes. Il apparaît donc nécessaire d'actualiser la politique culturelle en préservant ses acquis les plus significatifs.

Pour accompagner la démarche de consultation publique, deux documents ont été préparés. Le premier, intitulé *Contexte général*, dresse un portrait du contexte actuel et des principales avancées résultant de la mise en œuvre de la politique culturelle de 1992 en rappelant les nombreuses interventions réalisées dans les différents secteurs.

Le second document, le cahier de consultation, est destiné à susciter la réflexion sur ce que devraient être les modifications apportées à la prochaine politique culturelle. En plus d'identifier des mutations majeures à prendre en considération, il propose des questions sur lesquelles chacun est invité à exprimer son point de vue.

Parallèlement à cette démarche de consultation publique, des consultations particulières auprès des nations autochtones seront tenues. De plus, trois mandats spécifiques portant sur le patrimoine, la langue et l'audiovisuel seront réalisés. Toutes les interventions recueillies sur ces sujets lors de la consultation publique seront partagées avec les mandataires.

Vos suggestions et commentaires sont importants. Ils aideront à identifier les éléments qui font consensus et qui permettront de déterminer les principales assises de l'action du gouvernement du Québec en culture pour les prochaines années.

Nous comptons sur votre participation. À vous la parole !

« 1. Toute personne a le droit de prendre part librement à la vie culturelle de la communauté, de jouir des arts et de participer au progrès scientifique et aux bienfaits qui en résultent.

2. Chacun a droit à la protection des intérêts moraux et matériels découlant de toute production scientifique, littéraire ou artistique dont il est l'auteur. »

Source : Organisation des Nations Unies, *Déclaration universelle des droits de l'homme*, article 27, 1948.

QU'EST-CE QU'UNE POLITIQUE ?

Une politique, et à plus forte raison une politique gouvernementale, doit refléter les valeurs sociétales auxquelles adhère une collectivité. Une politique est porteuse d'une vision : elle énonce les orientations et les objectifs à atteindre sur un sujet d'intérêt public par un gouvernement ou une collectivité. Une politique met l'accent sur les principes et non pas sur les moyens, tout en étant à la base des stratégies et des plans d'action qu'un gouvernement mettra en place après son adoption.

C'est par sa politique culturelle que le gouvernement du Québec énonce les orientations et les objectifs qu'il poursuit en cette matière. C'est également à l'intérieur de cette politique que s'incarnent les principes qui pourront favoriser une présence accrue de la culture, de l'art et des artistes dans toutes les sphères de la société.

LA NOTION DE CULTURE AUJOURD'HUI



Les Productions Recto-Verso, 2014

Depuis une vingtaine d'années, plusieurs courants de pensée convergent pour défendre une vision englobante de la culture. Aux composantes traditionnellement reconnues que sont la langue, les arts, les lettres, le patrimoine, les coutumes, les savoir-faire se sont progressivement ajoutés des aspects qui témoignent des préoccupations actuelles de notre société. Aujourd'hui, par exemple, le design, l'urbanisme, les paysages sont considérés comme faisant partie de la culture. Les préoccupations relatives au développement durable ou encore à la protection et à la promotion de la diversité culturelle illustrent aussi cette tendance. À certains égards, on peut considérer la culture comme le miroir de ce que nous sommes. Elle nous renvoie l'image de notre identité, tant sur le plan individuel que sur le plan collectif.

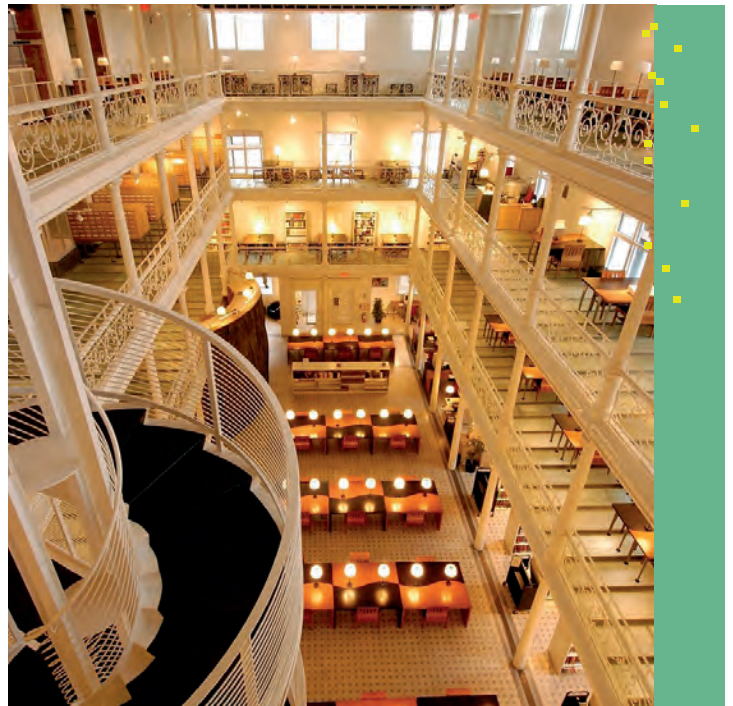
La définition proposée par l'UNESCO en 1982 a certainement eu une grande influence au Québec comme ailleurs en Occident et sert encore très souvent de référence. Cette définition, élaborée dans

une période où l'UNESCO voulait promouvoir l'idée d'inscrire la culture dans une perspective de développement global, est la suivante :

« La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances... La culture est dialogue, échange d'idées et d'expériences, appréciation d'autres valeurs et traditions : dans l'isolement, elle s'épuise et meurt. » (UNESCO, Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles, Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 1982)

« Qu'elle embrasse la totalité des activités humaines ou qu'elle se restreigne aux humanités classiques et au goût littéraire et artistique, qu'elle regroupe les croyances, les rites, les valeurs ou qu'elle se rétrécisse à la culture institutionnalisée, la notion de culture revêt de multiples interprétations. »

Source : Diane Saint-Pierre, *La Politique culturelle du Québec de 1992 : continuité ou changement ? Les acteurs, les coalitions et les enjeux*, Les Presses de l'Université Laval, 2003, p. 13.



Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Alain Michon

Au Québec, en 1978, le livre blanc de Camille Laurin intitulé *La politique québécoise du développement culturel* optait pour une approche qui débordait largement le cadre d'intervention du ministère des Affaires culturelles de l'époque en proposant de faire de la culture un projet de développement collectif.

En 1992, la politique culturelle du Québec se donnait comme champ d'application celui qui relevait du Ministère, soit les arts, les lettres, le patrimoine, les industries culturelles. Toutefois, elle élargissait la perspective en y ajoutant des éléments comme l'importance de la langue française, l'ouverture aux cultures du monde, l'accent sur les dimensions régionales et internationales de la culture, l'accessibilité, le rôle de l'école et des médias. Le choix d'en faire une politique gouvernementale qui engage d'autres acteurs gouvernementaux participait aussi à cet élargissement.

Le défi pour la politique culturelle d'aujourd'hui est d'embrasser une vision large de la culture qui s'inscrit dans une perspective de développement durable et qui s'articule de manière telle qu'elle permette concrètement des maillages avec les autres domaines d'intervention (santé, éducation, environnement, aménagement et occupation des territoires, urbanisme).

LE CONTEXTE

La mondialisation, le développement des technologies, la révolution numérique, les changements démographiques, les mouvements migratoires ainsi que les crises financières font partie du paysage global de l'ensemble des pays. Ces phénomènes ont des retombées diverses :

- transformation des communications et des médias;
- modification des modes de production, de diffusion et de consommation de la culture;
- explosion de la mobilité des personnes, des marchandises, des capitaux et de l'information;
- interdépendance accrue des marchés et libéralisation des échanges conduisant les États à conclure des accords de commerce multilatéraux posant des enjeux de tous ordres, y compris en matière culturelle;
- différenciation accrue entre les générations.

L'évolution de la société québécoise s'inscrit dans ces transformations majeures.

De plus, les changements démographiques et linguistiques que connaît le Québec et qui s'accroîtront dans les prochaines années font partie des éléments importants du contexte que nous sommes invités à prendre en compte dans notre réflexion collective sur le renouvellement de la politique culturelle.

La situation démographique¹

Au 1^{er} juillet 2015, la population du Québec s'établissait à 8 263 600 personnes. Selon les projections établies, elle sera de 9 millions en 2027 et de 10 millions en 2061. Le taux d'accroissement de la population québécoise est de 7,4 pour mille en 2014, par rapport à une moyenne canadienne de 10,4 pour mille. Ce taux est similaire à celui des États-Unis, et supérieur à celui du Royaume-Uni et de la France.

Cette progression démographique dépend largement des mouvements migratoires, car l'accroissement naturel (naissances moins décès) compte pour moins de 50 % de cette augmentation. En 2014, le Québec a accueilli un peu plus de 50 000 immigrants alors que près de 5 000 personnes ont émigré. Les immigrants admis au Québec entre 2010 et 2014 viennent principalement de Chine, de France, d'Algérie, d'Haïti et du Maroc.

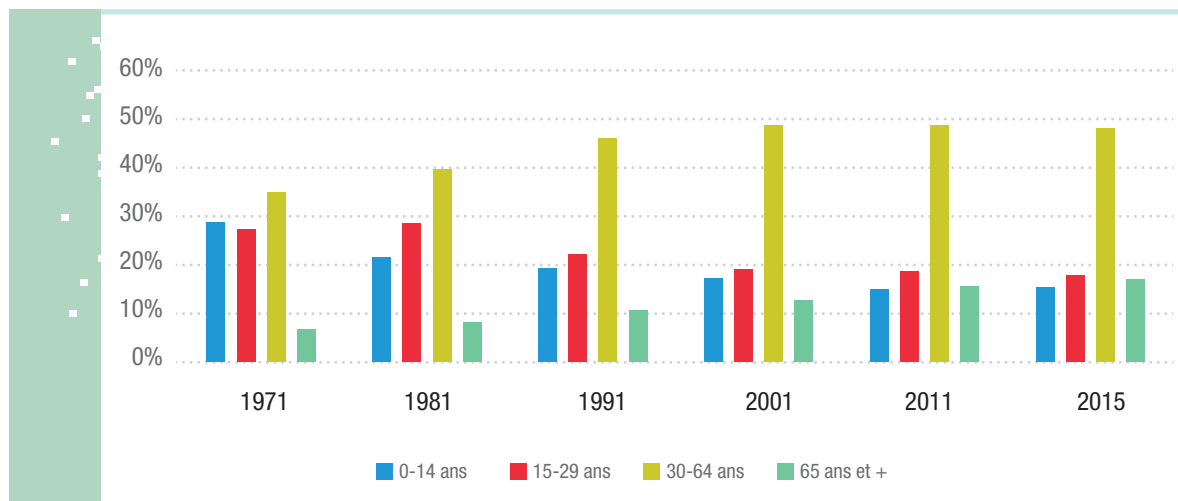
Par ailleurs, la répartition de la population par groupe d'âge suit la tendance des sociétés occidentales et se caractérise par un renversement progressif de la pyramide démographique.



Carrefour international de théâtre, Francis Gagnon

¹ Données extraites de *Le bilan démographique du Québec*, Institut de la statistique du Québec, édition 2015.

RÉPARTITION DE LA POPULATION QUÉBÉCOISE PAR GROUPE D'ÂGE



De 1991 à 2015, on note une diminution des groupes d'âge les plus jeunes et un accroissement des groupes d'âge les plus vieux. Pour cette période, le groupe des 0-29 ans passe de 42,4 % à 33,7 % alors que celui des 30-65 ans et plus passe de 57,6 % à 66,3 %. Cette réalité s'observe également sur le plan international, où la part de la population de 65 ans et plus dépasse celle du Québec dans plusieurs pays. Cette tendance du vieillissement de la population québécoise ira en s'accroissant au cours des prochaines années avec l'arrivée graduelle des « baby-boomers » dans le groupe des 65 ans et plus.

Du côté des populations autochtones, les projections démographiques font état d'une croissance significative continue au cours des deux prochaines décennies. Les Autochtones du Québec représentent un peu plus de 1 % de la population, soit environ 98 000 individus². Leur taux de fécondité est presque deux fois plus élevé que la moyenne canadienne³. La population autochtone est beaucoup plus jeune que la population québécoise (33 % de la population autochtone a moins de 14 ans), l'âge médian y est de 27 ans par rapport à 40 ans pour le reste de la population et l'espérance de vie est de 68 ans comparativement à 80 ans.

La situation linguistique

Considérant les liens étroits qui existent entre l'identité, la langue et la culture, les caractéristiques de l'environnement linguistique dans lequel la politique culturelle s'inscritira pourront en influencer les stratégies de mise en œuvre.

La répartition de la population québécoise selon la langue d'usage, c'est-à-dire la langue parlée le plus souvent à la maison, pour l'ensemble du Québec, montre une diminution lente mais constante du français entre 1996 et 2011. Sur un horizon de 15 ans, la proportion de Québécois dont la langue d'usage est le français a diminué de 1,8 point de pourcentage. Pour la même période, la proportion de Québécois dont la langue d'usage est l'anglais a diminué de 2,2 points de pourcentage alors que celle des langues autres que le français et l'anglais a augmenté de 4,0 points de pourcentage.

² Statistiques des populations autochtones du Québec 2012, Secrétariat aux affaires autochtones.

³ La démographie autochtone – Projections de la population, des ménages et des familles, 2001-2026, Affaires autochtones et du Nord Canada, 2011.

RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON LA LANGUE D'USAGE POUR L'ENSEMBLE DU QUÉBEC⁴

	1996	2001	2006	2011 ⁵
Français	82,8 %	83,1 %	81,8 %	81,0 %
Anglais	10,8 %	10,5 %	10,6 %	8,6 %
Autres	6,4 %	6,4 %	7,6 %	10,4 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %

Les mêmes tendances (diminution du poids relatif des francophones et des anglophones et augmentation des langues tierces) s'observent également à l'intérieur de la région métropolitaine de Montréal (RMR) à la différence que la proportion de la population dont la langue d'usage est autre que le français est considérablement plus élevée.

Une étude récente du Conseil supérieur de la langue française (CSLF)⁶ indique que la place du français dans les interactions publiques varie selon le lieu de résidence. Si le français prédomine à l'échelle du Québec avec un taux d'utilisateurs du français de 82,5 %, comparativement à 9,2 % d'utilisateurs de l'anglais, le taux d'utilisateurs du français est de 61,5 % sur l'île de Montréal. Par contre, signalons l'apport significatif des personnes de langue maternelle autre que le français à la vie publique en français sur l'île de Montréal. En effet, plus du tiers des résidents de l'île de Montréal qui utilisent principalement le français en public ne sont pas de langue maternelle française : 4,8 % sont des anglophones alors que 31,2 % sont des allophones.

LA CULTURE DANS LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE

La culture constitue une composante essentielle de la vie en société. Elle favorise l'épanouissement des individus et leur accès aux savoirs. Elle fournit des clés pour comprendre le monde et pour se définir. La culture est l'assise de l'identité des peuples dans leur diversité et leur dynamisme. Elle contribue au développement social et économique, au bien-être et à la qualité de vie des individus tout en constituant un élément structurant de l'aménagement et du développement des territoires. C'est donc beaucoup plus qu'un divertissement ou une activité de loisir.

Des domaines en évolution

Tous les domaines de la culture et des communications ne sauraient exister sans l'apport de milliers de personnes (artistes, travailleurs culturels, enseignants, gestionnaires, entrepreneurs, bénévoles, mécènes, etc.) et d'organismes culturels qui, par leur action combinée, contribuent à structurer ce que l'on pourrait appeler « le système culturel québécois » et à définir l'ensemble des éléments qui constituent la culture.

⁴ Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec 2002-2007, Office québécois de la langue française, 2008.

⁵ Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec, Suivi démolinguistique, Office québécois de la langue française, septembre 2011, Chapitre 5, page 69.

⁶ L'usage du français et de l'anglais par les Québécois dans les interactions publiques, portrait de 2010.

Habituellement, les produits de la culture franchissent les étapes de la recherche, de la création, de la production, de la diffusion ou de la distribution avant d'être accessibles à la population. Les nouvelles technologies transforment radicalement ce cycle, puisque certains biens ou services peuvent maintenant passer directement du créateur au consommateur. On note également que de plus en plus de citoyens participent à la création de contenus.

Avec la révolution numérique, on assiste de plus en plus à l'explosion des frontières, à l'éclatement et l'élargissement des niches de diffusion, au métissage des domaines et à l'apparition de nouvelles disciplines natives du numérique (arts numériques, jeu vidéo, réalité virtuelle, documentaire interactif, etc.) qui suggèrent une vision de plus en plus large de la culture.

Les principaux domaines considérés couramment dans le champ de la culture et des communications sont : « les arts visuels, les arts médiatiques, les arts de la scène, les métiers d'art, le patrimoine, les institutions muséales, les archives, les bibliothèques, le domaine du livre, de la littérature et des périodiques, l'enregistrement sonore, le cinéma et l'audiovisuel, la radio et la télévision, le multimédia, l'architecture et le design, la publicité et les relations publiques⁷ ».

Un marché fluctuant

Il est très difficile d'évaluer avec précision les habitudes de consommation et de fréquentation des lieux culturels traditionnels par les Québécois. La mouvance des pratiques, l'engouement momentané pour une œuvre ou un artiste, le succès commercial d'un film ou d'une série télévisée, l'insertion de spectacles à grand déploiement ou d'expositions d'envergure dans une programmation peuvent faire varier considérablement les résultats d'une année à l'autre. De plus, une part grandissante de l'économie de la culture emprunte aujourd'hui la voie électronique (achats, écoute, visionnements en ligne), échappant ainsi aux outils traditionnels de mesure. Les données qui suivent, présentent donc des « tendances » et doivent être interprétées comme telles.

« Préoccupé depuis longtemps d'affirmer sa culture, le Québec dispose d'une solide infrastructure culturelle, composée d'artistes, de créateurs, d'organismes, d'entreprises et d'institutions, qui est reconnue internationalement et qui possède tous les atouts pour participer étroitement au développement de la société. »

Source : Agenda 21 de la culture du Québec, ministère de la Culture et des Communications, 2012, p. 4

⁷ Il s'agit des domaines du système de classification des activités de la culture et des communications du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec, 2003.

TENDANCES DE FRÉQUENTATION DES LIEUX CULTURELS ET DE VENTE DE PRODUITS CULTURELS, AU COURS DES DIX DERNIÈRES ANNÉES⁸

Domaine	Fréquentation/assistance	Revenus
Institutions muséales	Augmentation constante du nombre d'entrées vendues pour les lieux d'interprétation et les musées d'art Stabilité du nombre d'entrées vendues pour les musées de sciences et d'histoire	S. O.
Cinéma	Diminution du nombre de billets vendus	Diminution des recettes et du taux d'occupation des salles
Arts de la scène	Augmentation du nombre de billets vendus pour les spectacles de variétés Stabilité du nombre de billets vendus pour les spectacles de danse et de musique (classique, ethnique, etc.) Diminution du nombre de billets vendus pour les spectacles de théâtre et de chanson	Variation importante des revenus de billetterie annuellement
Enregistrements sonores ⁹	S. O.	De 2005 à 2014, le nombre d'enregistrements en équivalent d'albums vendus passe de 12,8 millions à 8,7 millions. Pour la même période, le nombre de pistes numériques vendues passe de 741 000 à 14,8 millions.
Vente de livres neufs, incluant le livre numérique	S. O.	De 2010 à 2014, les ventes ont décliné en moyenne de 4,3 % par année
Bibliothèques publiques	Augmentation constante du nombre d'entrées physiques estimées, de visites virtuelles et du nombre de prêts	S. O.

⁸ Source : différents tableaux statistiques tirés de l'Institut de la statistique du Québec, Observatoire de la culture et des communications du Québec.

⁹ Optique culture numéro 39, avril 2015, p.3

Les pratiques culturelles des Québécois¹⁰

Longtemps considérés comme des consommateurs ou des publics potentiels par les professionnels de la culture, les citoyens interviennent de plus en plus activement dans le système culturel. L'Enquête sur les pratiques culturelles au Québec, réalisée par le ministère de la Culture et des Communications en 2014, ne permet pas de mesurer précisément les nouveaux modes d'intervention des citoyens en culture, mais elle fournit des informations très pertinentes sur les pratiques déclarées.

Les données colligées de l'Enquête sur les pratiques culturelles au Québec ne sont pas toujours directement comparables à celles des publications de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) puisqu'elles ne mesurent pas exactement les mêmes réalités. L'Institut de la statistique du Québec recueille ses données annuellement auprès des établissements (diffuseurs de spectacles, cinémas, musées), alors que l'Enquête sur les pratiques culturelles procède par sondage tous les cinq ans et fournit des données sur les pratiques déclarées des citoyens. Ainsi, l'ISQ peut conclure que la vente de billets de cinéma diminue en 2014 alors que l'Enquête sur les pratiques culturelles au Québec indique un taux de fréquentation des cinémas supérieur à la dernière année de référence de l'Enquête. Ainsi, on constate une augmentation du nombre de personnes ayant assisté à une représentation au cinéma dans la dernière année (taux de fréquentation), mais celles-ci y vont moins souvent (nombre de billets vendus). Les deux types d'enquêtes présentent deux angles de vue complémentaires sur les phénomènes culturels.

¹⁰ Enquête sur les pratiques culturelles au Québec 2014, *Surviv*, no 27, février 2016.

LES PRATIQUES CULTURELLES DÉCLARÉES EN 2014

Secteur	Constats
Lecture	<p>Lente remontée du nombre de lecteurs par rapport à 2009 (incluant la lecture sur support numérique).</p> <p>La moyenne du nombre de livres lus annuellement en constante diminution depuis 1994.</p>
Fréquentation des lieux culturels	<p>Le taux de fréquentation des bibliothèques poursuit son ascension depuis la fin des années 1990.</p> <p>Le taux de fréquentation des librairies et des musées demeure stable depuis 2004.</p> <p>Légère augmentation du taux de fréquentation des salons du livre et des salons des métiers d'art par rapport à 2009.</p>
Cinéma	<p>Le taux de fréquentation des cinémas présente une légère augmentation par rapport à 2009, mais se situe encore loin du taux record de 2004.</p>
Arts de la scène	<p>Plusieurs types de spectacles des arts de la scène ont connu des augmentations de leur taux d'assistance par rapport à 2004, notamment les spectacles d'humour, de cirque, de musique rock et populaire, jazz et blues.</p>
Télévision et radio	<p>La moyenne de consommation de contenu télévisuel est de 17 h 15 par personne, alors qu'elle est de 11 h 05 pour le contenu radiophonique (incluant le temps de consommation en utilisant Internet).</p>
Pratiques en amateur	<p>Au cours des douze derniers mois, 66 % de la population déclare avoir pratiqué au moins une activité artistique ou culturelle en amateur. Notons que les taux de pratique ont tendance à augmenter suivant le niveau de scolarité.</p>
Langue de consommation	<p>Dans l'ensemble, 65 % de la population consomme les médias et produits culturels « surtout en français », 21 % « surtout en anglais », 12 % « dans les deux langues » et 2 % « dans les autres langues ».</p>
Internet	<p>Au moins 86 % de la population utilise Internet à des fins personnelles avec un temps d'usage quotidien moyen de 2 h 15, soit une augmentation de plus de 65 % par rapport à 2009. La consommation de contenus culturels y est très importante.</p>
Pratiques engagées	<p>Au cours de la dernière année, près d'une personne sur dix (9 %) déclare avoir été membre d'un organisme ou d'une association à caractère artistique, alors que 12 % des répondants déclarent avoir exercé un travail de bénévole dans le milieu culturel ou artistique.</p>

Les données colligées sur les pratiques culturelles des Québécois au cours des cinq dernières années montrent une stabilité ou une légère hausse dans plusieurs secteurs. Ces résultats positifs font écho aux efforts de démocratisation culturelle et témoignent de la place importante qu'occupe la culture dans la vie des citoyens.

Quant à la part des dépenses culturelles dans la consommation courante des ménages, elle passe de 5 % à 6 % entre 1997 et 2009, montrant ainsi une relative stabilité. Cependant, dans le détail, certains postes de dépenses culturelles affichent des baisses marquées (journaux, location de DVD, revues et périodiques), alors que d'autres enregistrent de fortes augmentations (services Internet, service de téléphonie cellulaire, consoles de jeux et équipements vidéo). Les ménages dépensent de moins en moins en produits culturels, mais de plus en plus dans les équipements permettant d'y accéder¹¹.

L'économie de la culture¹²

Le Québec est reconnu pour la vigueur de son secteur culturel de même que pour l'importance du soutien gouvernemental qui lui est accordé. Les plus récentes études menées par Statistique Canada indiquent qu'en 2010 la contribution des entreprises et des organismes du secteur de la culture et des communications à l'économie du Québec a atteint 12,8 milliards de dollars pour le soutien de près de 138 000 emplois (3,5 % de l'ensemble des emplois au Québec). En utilisant la classification de Statistique Canada, le portrait de l'emploi en culture et communications en 2010 est le suivant :

Secteur concerné	Nombre d'emplois
Patrimoine et bibliothèques	3 520
Arts de la scène (incluant les festivals)	15 330
Arts visuels et appliqués	27 194
Livre et littérature (incluant journaux et périodiques)	33 307
Audiovisuel et médias interactifs (télévision et radio)	25 846
Enregistrement sonore	3 335
Éducation et formation	11 841
Gouvernance et soutien professionnel	16 821
Multi domaines	722
Total	137 916

Le soutien financier de la culture

Historiquement, le budget du ministère de la Culture et des Communications représente environ 1 % des dépenses de programmes du gouvernement du Québec. Suivant les données fournies par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), les dépenses directes totales de l'administration publique en culture¹³ ont été de 995,2 M\$ en 2013-2014, soit 1,05 % des dépenses totales du gouvernement, excluant les crédits d'impôt de 390,8 M\$.

¹¹ L'évolution des dépenses culturelles des ménages québécois, de 1997 à 2009, *Optique culture*, no 19, mai 2012.

¹² Le compte satellite de la culture, Statistique Canada, 2010. Les travailleurs qui ne sont pas directement liés aux produits des industries culturelles n'ont pas été considérés.

¹³ Les dépenses de l'administration publique en culture incluent celles effectuées par tous les ministères et organismes relevant du gouvernement du Québec. Au total, 23 % de ces dépenses sont imputables à d'autres ministères et organismes que le ministère de la Culture et des Communications.

Il est très difficile de comparer avec justesse la part de l'administration publique dans le financement de la culture par rapport au financement privé (revenus autonomes, mécénat, commandites, dons, investissements privés). On peut néanmoins dresser un portrait assez fidèle de la contribution des différents ordres de gouvernement (fédéral, provincial, municipal) et les comparer.

Selon les données des années 2009-2010¹⁴, l'Ontario et le Québec sont les provinces où les dépenses publiques au titre de la culture étaient les plus élevées. Pour la même période, le gouvernement du Québec était celui qui investissait le plus en culture. Cependant, au titre des contributions municipales, l'Ontario se démarquait nettement du Québec. En effet, les municipalités ontariennes assumaient alors près de 45 % de l'ensemble des dépenses en culture dans la province.

Comme il existe de grandes différences entre les provinces et territoires, tant sur le plan de la taille, de la densité de population que sur celui de l'organisation administrative, il semble plus intéressant de regarder les dépenses par habitant plutôt que de comparer les dépenses totales des provinces.

LES DÉPENSES DES GOUVERNEMENTS AU TITRE DE LA CULTURE PAR HABITANT EN 2009-2010

Province/Territoire	Fédéral	Provincial	Municipal
Colombie-Britannique	53 \$	54 \$	107 \$
Ontario	110 \$	62 \$	98 \$
Île-du-Prince-Édouard	96 \$	64 \$	16 \$
Alberta	71 \$	101 \$	99 \$
Nouvelle-Écosse	137 \$	102 \$	58 \$
Nouveau-Brunswick	119 \$	107 \$	37 \$
Territoires du Nord-Ouest	449 \$	115 \$	33 \$
Manitoba	90 \$	118 \$	53 \$
Québec	187 \$	125 \$	76 \$
Nunavut	246 \$	137 \$	5 \$
Saskatchewan	62 \$	148 \$	103 \$
Terre-Neuve-et-Labrador	119 \$	153 \$	30 \$
Yukon	276 \$	313 \$	7 \$
CANADA	124 \$	90 \$	88 \$

En 2009-2010, la moyenne des dépenses du gouvernement fédéral au titre de la culture par habitant dans l'ensemble du Canada est de 124 \$. En dehors des territoires, c'est au Québec que les dépenses fédérales par habitant sont les plus élevées, soit 187 \$. Cette différence peut notamment s'expliquer par la présence au Québec de deux institutions fédérales importantes, soit la Société Radio-Canada à Montréal et le Musée canadien de l'histoire à Gatineau.

¹⁴ Les dernières données disponibles sont celles de 2009-2010 puisque Statistique Canada a mis fin à l'enquête sur les dépenses publiques au titre de la culture, la seule enquête nationale qui permettait de comparer les dépenses des provinces et des territoires.

Pour la même période, les dépenses en culture du gouvernement du Québec sont de 125 \$ par habitant alors que la moyenne canadienne se situe à 90 \$. Cette donnée, qui ne tient pas compte des dépenses fiscales (crédits d'impôt remboursables évalués à plus de 390 M\$ en 2013-2014), traduit bien l'engagement de l'État québécois envers la culture.

Par contre, la moyenne québécoise des dépenses municipales (76 \$ par habitant) se situe en deçà de la moyenne canadienne de 88 \$ par personne. Signalons toutefois que depuis 2009, les dépenses culturelles des municipalités québécoises affichent une croissance constante alors que celles du gouvernement du Québec demeurent stables. En l'espace de six ans (2007 à 2013), les dépenses municipales sont passées de 536 M\$ à 878 M\$, et à ce rythme, on prévoit même qu'elles dépasseront les dépenses du gouvernement provincial d'ici cinq ans.

Au Québec, les trois principaux organismes gouvernementaux subventionnaires des artistes et des écrivains, des organismes artistiques et des entreprises culturelles sont le Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ), la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et le ministère de la Culture et des Communications (MCC). De 2010 à 2015, le montant des subventions et bourses octroyées a fluctué, entre autres en raison de la révision de certaines activités, de la fin de certains appels de projets, de la mise en place de mesures visant à resserrer la gestion des finances publiques et d'enveloppes budgétaires ponctuelles reçues en fonction des orientations gouvernementales.

SUBVENTIONS ET BOURSES

accordées aux artistes et écrivains professionnels, aux organismes et aux entreprises culturelles¹⁵

Données en k\$	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015
CALQ	85 053,2 k\$	85 386,3 k\$	85 650,8 k\$	85 308,8 k\$	87 842,9 k\$
SODEC	55 315,4 k\$	57 139,5 k\$	62 259,3 k\$	57 886,5 k\$	54 669,4 k\$
MCC (Programmes)	91 258,4 k\$	84 299,8 k\$	77 128,7 k\$	74 724,2 k\$	68 111,2 k\$
MCC (Service de dette subventionné) ¹⁶	78 178,6 k\$	82 662,0 k\$	90 207,4 k\$	99 142,1 k\$	96 690,7 k\$
TOTAL	309 805,6 k\$	309 487,7 k\$	315 246,4 k\$	317 061,6 k\$	307 314,2 k\$

¹⁵ Les données sont tirées des rapports annuels du Ministère, du CALQ et de la SODEC.

¹⁶ Les paiements en service de dette subventionné correspondent aux remboursements des emprunts (capital et intérêts) contractés par les clientèles du Ministère pour la réalisation des projets annoncés dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI).

DEPUIS 1992... DES AVANCÉES SIGNIFICATIVES

Afin de saisir les impacts et les principales retombées de la politique culturelle de 1992 sur le système culturel québécois, il est utile de mentionner les avancées les plus significatives qui en ont résulté en les regroupant selon les trois axes principaux de la politique culturelle, à savoir :

1. l'affirmation de l'identité culturelle;
2. le soutien aux créateurs et aux arts;
3. l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle.

AXE 1 : L'AFFIRMATION DE L'IDENTITÉ CULTURELLE

La protection et la valorisation de la langue française

Depuis 1992, plusieurs interventions de protection et de valorisation de la langue française comme moyen d'exprimer la culture et d'y accéder ont été réalisées, notamment :

- l'adoption de politiques relatives à la langue de l'Administration et des technologies de l'information et des communications;
- des campagnes de promotion du français;
- la mise à la disposition des citoyens du Québec d'outils (lexiques, banques et répertoires) visant à améliorer la connaissance du français;
- l'attribution de prix et reconnaissances annuellement;
- des actions transversales dans le milieu de l'éducation visant l'amélioration de la qualité du français.



Centre de conservation du Québec

La connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission du patrimoine culturel

Au cours des 20 dernières années, les principales avancées dans le secteur du patrimoine sont liées aux événements suivants :

- l'adoption d'une mesure d'aide à la restauration du patrimoine religieux. Depuis 1995, des investissements de près de 300 M\$ ont permis plus de 2 700 interventions en restauration du patrimoine. La mesure est gérée par le Conseil du patrimoine religieux du Québec (CPRQ);

- la mise en place, en 2006, du Fonds du patrimoine culturel du Québec (FPCQ) afin d'apporter un soutien financier aux projets en matière de patrimoine, générant des investissements de 120 M\$ depuis sa création;
- la reconnaissance, dans la Loi sur le développement durable (2006), de la protection du patrimoine culturel comme un principe de développement durable que tous les ministères et organismes du gouvernement doivent respecter;
- l'adoption, en 2011, de la Loi sur le patrimoine culturel, qui transforme la compréhension que l'on a du patrimoine en reconnaissant de nouvelles catégories telles que le patrimoine immatériel, les paysages culturels patrimoniaux, les personnages, lieux et événements historiques. De plus, la Loi accroît les pouvoirs des municipalités et en donne également aux communautés autochtones;
- l'adoption, en 2013, du Plan d'action ministériel en archéologie – Horizon 2017 faisant de l'archéologie une composante essentielle du patrimoine culturel et du développement de la société québécoise, et qui fait appel à l'engagement des partenaires publics et privés;
- les 20 dernières années ont été marquées par une forte évolution des institutions muséales québécoises : le milieu s'est professionnalisé, les institutions muséales ont vu leur rôle et leur mission s'élargir jusqu'à devenir, pour certaines, de véritables pôles culturels adoptés par les citoyens. En 2000, la Politique muséale *Vivre autrement... la ligne du temps* a également favorisé le développement d'un réseau muséal dynamique et cohérent.

La diversité ethnoculturelle et le renforcement du dialogue interculturel

La politique gouvernementale *La diversité : une valeur ajoutée*, adoptée en 2008, vise, en matière culturelle, à favoriser une plus grande ouverture aux créateurs des communautés culturelles, un rapprochement interculturel et une mobilisation des partenaires locaux et régionaux grâce aux ententes de développement culturel.

Des mesures spécifiques ont été prises par le CALQ pour favoriser une meilleure représentation des communautés culturelles dans le secteur de la culture, notamment :

- la mise en place, en 2007-2008, d'un programme de bourses pour les jeunes créateurs issus de l'immigration ou des minorités visibles de Montréal;
- la création de la Commission de la diversité culturelle en 2014-2015.

Le développement culturel des nations autochtones et le respect de leurs spécificités culturelles

Plusieurs ententes de partenariat ont été conclues entre le ministère de la Culture et des Communications et les communautés autochtones concernant la prise en charge de leur développement culturel, la protection et la mise en valeur de leur patrimoine, la promotion de leurs artistes, la diffusion de leurs œuvres et la reconnaissance de leur statut professionnel. Actuellement, six ententes sont actives avec des nations autochtones et dix

radios communautaires sont soutenues par le Ministère. De plus, le CALQ a mis en place des programmes spécifiques pour les artistes issus des communautés autochtones.

Depuis 2011, le gouvernement du Québec travaille à la mise en œuvre du Plan Nord qui prévoit un volet visant à soutenir le développement culturel, à assurer la mise en valeur du patrimoine culturel nordique et à vitaliser les langues autochtones.

L'action internationale en culture

L'action internationale en culture constitue depuis plusieurs années un champ d'action majeur pour le gouvernement du Québec. Elle se décline sous deux volets, soit le développement de marché et le rayonnement :

- le gouvernement du Québec a fait de nombreuses représentations, tant sur le plan national que sur la scène internationale, afin de faire valoir l'importance de promouvoir et de préserver la diversité des expressions culturelles, incluant le droit des États et gouvernements de soutenir leur culture au sein d'accords de commerce. Le Québec a d'ailleurs été le premier gouvernement à avoir approuvé la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles en 2005;
- l'adoption par le gouvernement de la Politique internationale du Québec (2006) place au rang des priorités l'appui à la promotion et au rayonnement de la langue française dans le monde ainsi que la mise en marché des manifestations et produits culturels du Québec à l'étranger;
- un éventail de programmes visant à favoriser le développement de marché hors Québec par les artistes, les organismes et les entreprises a été mis en place. Par exemple, la présence de créateurs québécois a été rendue possible dans plus de 60 pays grâce au soutien financier du CALQ, de la SODEC et des différents partenaires;
- le gouvernement du Québec a également contribué, par la réalisation de vitrines culturelles et d'événements majeurs, au rayonnement culturel du Québec aux quatre coins de la planète. Ces présences collectives où le Québec est mis à l'honneur (dans des festivals ou chez des diffuseurs hors Québec) ont participé également très fortement à la mise en marché de nos produits et services culturels. Les occasions de mettre ainsi à l'honneur la culture québécoise à l'étranger sont notamment possibles en raison du travail des attachés culturels œuvrant dans le réseau des représentations du Québec à l'étranger, qui ont su développer au cours des dernières années un large réseau de partenaires sur leur territoire de responsabilités.
- la participation active du Ministère au volet culturel d'une douzaine d'ententes de coopération internationale signées par le gouvernement du Québec;
- le gouvernement du Québec est, depuis bientôt 30 ans, un partenaire et un bailleur de fonds de la chaîne multilatérale de la Francophonie TV5, qui permet de diffuser le meilleur des productions audiovisuelles québécoises à travers le monde.

AXE 2 : LE SOUTIEN AUX CRÉATEURS ET AUX ARTS

Le soutien à la création artistique sous toutes ses formes

La politique culturelle du Québec pose comme orientation de favoriser la création artistique sous toutes ses formes en garantissant l'autonomie des créateurs et des organismes de création, et en soutenant l'excellence, la diversité et le renouvellement de la création. Parmi les résultats, mentionnons :

- la création du Conseil des arts et des lettres du Québec en 1994 avec pour mandat de soutenir, dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines de sa compétence, d'en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger, ainsi que de soutenir le perfectionnement des artistes;
- la mise en place de programmes de bourses et de subventions à l'intention des artistes et écrivains professionnels, et des organismes à but non lucratif dans les domaines des arts de la scène (théâtre, musique, chanson, danse, arts du cirque, arts multidisciplinaires), des arts visuels, des arts médiatiques, des arts numériques, de la recherche architecturale, des métiers d'art et de la littérature. Entre 1994-1995 et 2014-2015, l'aide financière directe annuelle accordée par le CALQ a augmenté de 36,2 M\$ à 88 M\$;
- le soutien à 13 écoles de formation supérieure en arts et à 9 écoles-ateliers en métiers d'art.



Institut culturel Avataq, Michel Patry

Le financement privé de la culture

Depuis 1992, le gouvernement du Québec a cherché à favoriser l'augmentation du financement privé de la culture par divers moyens :

- la mise en place du programme Mécénat Placements Culture (2005) a apporté une aide financière à des organismes à but non lucratif des domaines de la culture et des communications en appariement des dons et des contributions reçus de sources privées. Entre 2006 et 2013, 272 organismes artistiques et culturels sans but lucratif ont bénéficié du programme, qui a engendré des retombées globales de 75 M\$, dont 30 M\$ provenant de fonds privés;
- en 2014-2015, le gouvernement a créé le Fonds Avenir Mécénat Culture, afin de pérenniser le financement du programme Mécénat Placements Culture à partir d'un prélèvement annuel de 5 M\$ sur les revenus de la taxe sur les produits du tabac;

- en 2013, à la suite du rapport du Groupe de travail sur la philanthropie culturelle, de nouvelles mesures fiscales ont été mises en place afin de stimuler le mécénat;
- plusieurs grandes institutions culturelles et des sociétés d'État ont créé des fondations et développé des pratiques philanthropiques dont les retombées sont manifestes.

L'amélioration des conditions de vie professionnelle des créateurs et des artistes

En 2004, le Plan d'action pour l'amélioration des conditions socioéconomiques des artistes – *Pour mieux vivre de l'art* a permis certaines avancées en matière d'octroi de subventions, ainsi qu'au chapitre de la fiscalité ou de la santé et sécurité. Par exemple :

- l'admissibilité des artistes interprètes à la déduction de revenus provenant d'un droit d'auteur;
- la conclusion d'une entente entre le Ministère et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST) pour offrir une couverture d'assurance aux danseurs lors des périodes d'entraînement.



Palais Montcalm, Marc Giguère, 2013

En 2010, lors d'une revue critique de la condition de l'artiste au Canada, la Conférence canadienne des arts qualifie le Québec de chef de file mondial en la matière.

La formation et le perfectionnement des artistes et des travailleurs culturels

La formation dans les domaines culturel et artistique s'appuie sur cinq réseaux complémentaires :

- le réseau des collèges et universités;
- le Conservatoire de musique et d'art dramatique (société d'État relevant du ministère de la Culture et des Communications) qui compte neuf établissements répartis dans différentes régions;
- 12 écoles-ateliers en métiers d'art;
- 13 écoles de formation supérieure en arts;
- 84 établissements privés de formation spécialisée, qui offrent des formations artistiques préparatoires aux études supérieures ou de loisir.



Musée national des beaux-arts de Québec, Idra Labrie

Par ailleurs, au début des années 2000, le gouvernement du Québec a mis en place une stratégie de développement des ressources humaines en culture comprenant un volet « accès à la formation continue ».

Pris en charge par Compétence Culture, le modèle développé mise sur la présence d'un coordonnateur à la formation continue dans 13 regroupements ou associations d'artistes, de producteurs ou de diffuseurs, et dans 14 conseils régionaux de la culture (CRC). Les postes de coordonnateurs sont financés à la fois par le ministère de la Culture et des Communications et par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT), alors que les coûts de formation le sont par Emploi-Québec.

Cette approche originale de partenariat a permis aux artistes et aux travailleurs culturels de bénéficier d'une offre de formation et de perfectionnement ayant des effets structurants dans les milieux, puisque ces travailleurs sont désormais mieux outillés pour s'ajuster aux défis du XXI^e siècle.

Le soutien au développement des industries culturelles

La politique culturelle de 1992 reconnaissait les industries culturelles comme un secteur stratégique du développement du Québec. Elle proposait donc d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de développement des industries culturelles tout en procédant à un réexamen des structures publiques chargées de les soutenir :

- la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) a été créée en 1995 avec pour mandat de promouvoir et de soutenir, dans toutes les régions du Québec, l'implantation et le développement des entreprises culturelles, y compris les médias, et de contribuer à accroître la qualité des produits et services et la compétitivité de ceux-ci au Québec, dans le reste du Canada et à l'étranger;
- la SODEC dispose de leviers financiers pour soutenir les entreprises dans les domaines du cinéma et de la production télévisuelle, de la musique et des variétés, du livre et des métiers d'art. L'aide financière accordée par la SODEC est passée de 19,5 M\$ en 1996-1997 à 55,6 M\$ en 2014-2015, alors que les mesures de financement des entreprises sont passées de 17,2 M\$ à 24,6 M\$ pour la même période;
- les entreprises culturelles ont également bénéficié de mesures fiscales évaluées à 211,8 M\$ en 2013-2014, alors qu'elles étaient de 112 M\$ en 1998-1999;
- diverses politiques et mesures de soutien ont été apportées à des secteurs particuliers des industries culturelles, avec notamment le Plan de soutien au cinéma et à la production audiovisuelle (2003), la Politique de la lecture et du livre (1998) et le Plan d'action sur le livre (2015).

Les impacts du développement des technologies sur la culture

En plus de représenter un enjeu majeur pour l'ensemble des disciplines culturelles, le numérique constitue également un mode d'expression et de production culturelle en soi. Plusieurs politiques et mesures ont été mises en œuvre pour favoriser l'adaptation du secteur culturel à cette réalité, ainsi que pour assurer une présence accrue des contenus québécois, en particulier francophones, sur les plateformes de diffusion, ici comme ailleurs :

- la Politique québécoise de l'autoroute de l'information (1998) contenait un chapitre sur la culture;
- le Plan culturel numérique du Québec, adopté en 2014, vise à aider les milieux culturels à effectuer une transition harmonieuse vers l'univers numérique par des mesures concrètes concernant l'ensemble des secteurs de la culture et des communications et impliquant des investissements totalisant 110 M\$ répartis sur 7 ans.

AXE 3 : L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS À LA VIE CULTURELLE

L'éducation aux arts et à la culture

L'école et l'éducation sont reconnues comme des voies privilégiées de développement de la personne, d'accès et de participation à la culture. De nombreuses politiques sectorielles ont eu des impacts sur les liens entre la culture et l'éducation :

- la Politique de diffusion des arts de la scène (1996);
- la Politique éducative *L'école, tout un programme* (1997);
- la Politique de la lecture et du livre (1998);
- le Plan d'action sur la lecture à l'école du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES, 2004).

Par ailleurs, la collaboration entre les milieux

scolaire et culturel a été renforcée de façon significative par la conclusion d'un Protocole d'entente interministériel Culture-Éducation entre le MEES et le MCC en 1997, renouvelé en 2013. Ce protocole interministériel favorise le contact des jeunes avec les créateurs québécois, les œuvres et les lieux culturels. Le programme conjoint *La culture à l'école*, doté d'un budget annuel de 2,6 M\$, appuie la réalisation de projets culturels, sous forme d'ateliers en classe ou de projets d'artistes en résidence en milieu scolaire. La mesure de concertation en culture-éducation (1 M\$) soutient les sorties scolaires. Grâce à cette entente, plus de 500 000 élèves participent à un atelier culturel ou à une sortie culturelle chaque année.



École Évain, Rouyn-Noranda, Louis Jalbert, 2014

L'accès aux arts et à la culture



École Kékéko, Rouyn-Noranda, Louis Jalbert, 2014

Pour favoriser l'accès aux arts et à la culture sur l'ensemble du territoire, l'implantation d'un réseau de lieux de diffusion (salles de spectacle, institutions muséales, centres d'exposition, bibliothèques) et le soutien aux organismes qui les animent ont été privilégiés. Ces choix ont eu pour effet d'accroître la circulation des œuvres et des produits culturels dans toutes les régions du Québec, donc leur accessibilité, et de stimuler la professionnalisation des milieux.

L'adoption de politiques sectorielles dans les domaines de la diffusion des arts de la scène, de la lecture et du livre et de la muséologie a permis au ministère de la Culture et des Communications d'énoncer sa vision, de préciser ses objectifs et d'appliquer des mesures structurantes dans chacun de ces secteurs.

Enfin, signalons la création de Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) en 2006, qui, avec la construction de la Grande Bibliothèque, a permis l'émergence d'une institution phare à l'échelle du Québec avec 5,9 millions de visites virtuelles, 2,2 millions de visites sur place, 5 millions de prêts et 14,2 millions de documents consultés sur place et en ligne pour la seule année 2014-2015¹⁷.

La participation des citoyens à la vie artistique et culturelle



École Kékéko, Rouyn-Noranda, Louis Jalbert, 2014

La politique culturelle de 1992 est fortement empreinte d'un esprit de démocratisation et cherche à rendre la culture accessible aux citoyens sur l'ensemble du territoire. Depuis plusieurs années, des interventions viennent compléter cette approche en reconnaissant que les citoyens sont eux-mêmes acteurs et porteurs de culture (par exemple dans leurs pratiques culturelles, leurs traditions ou dans les valeurs culturelles qu'ils expriment). Les nouvelles technologies de création et de communication ne viennent qu'accélérer cette transformation radicale. Non seulement la relation entre le créateur et le public

17 Rapport annuel 2014-2015 – BAnQ en chiffres, Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

est devenue directe et continue, mais le public lui-même devient producteur et diffuseur de contenus.

Depuis 1992, le Ministère a mis de l'avant des stratégies visant à reconnaître et à affirmer le rôle du citoyen dans le développement culturel.

Ainsi, le Cadre de référence pour les ententes de développement culturel, produit en 2011, place les citoyens comme bénéficiaires prioritaires de ces ententes, dans une perspective de développement des collectivités locales grâce à un partenariat avec les municipalités. Les décisions relatives à l'action des pouvoirs publics en culture se prennent dorénavant dans un esprit de proximité accrue avec le citoyen, au même titre que les loisirs, les activités communautaires et les parcs. Parmi les autres mesures visant la participation des citoyens à la vie artistique et culturelle, signalons le soutien du Ministère au loisir culturel, aux écoles de formation spécialisée, aux médias communautaires, de même qu'à certaines activités de médiation culturelle.

LES LEVIERS DE MISE EN ŒUVRE

De nouvelles perspectives d'interventions pour le ministère de la Culture et des Communications

En adoptant une politique culturelle gouvernementale, le gouvernement du Québec a confié au ministère de la Culture et des Communications la responsabilité de voir au suivi et à l'évaluation périodique de son application, d'assurer l'harmonisation et la coordination des interventions en culture de ses ministères et organismes, tout en assumant un mandat général axé sur la prospective et la recherche.



Habitat 67, ministère de la Culture et des Communications, Jean-François Rodrigue, 2008

Parmi les interventions majeures réalisées dans ce secteur, mentionnons la création de l'Observatoire de la culture et des communications du Québec (OCCQ) qui produit et diffuse des statistiques publiques sur les activités de ces secteurs, l'évaluation de plusieurs programmes d'aide financière du Ministère, de même que la réalisation ou le financement d'études particulières (enquête sur les pratiques culturelles, tendances et défis des politiques culturelles, études thématiques).

Aujourd'hui, la culture est reconnue comme un important moteur de développement économique et social qui contribue à l'amélioration des milieux et des cadres de vie. Ainsi, la plupart des grands chantiers gouvernementaux font maintenant une place à la culture. La Politique internationale du Québec, la Politique nationale de la ruralité, la Politique nationale de la recherche et de l'innovation, le Plan de développement de l'industrie touristique, le Plan Nord, la Stratégie maritime sont autant d'exemples qui intègrent la culture à leurs orientations stratégiques.

D'ailleurs, l'adoption de l'Agenda 21 de la culture du Québec en 2011 visait à faire de la culture une composante majeure et essentielle de la société, intégrée aux dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable. Comme mesure phare de l'Agenda 21 de la culture, le gouvernement a mis en place le Chantier gouvernemental en culture dans le cadre duquel les ministères et organismes ont bonifié leurs plans d'action de développement durable par l'ajout de 128 nouvelles actions en culture entreprises par 98 organismes gouvernementaux entre 2013 et 2015.

Le partenariat avec les municipalités

La politique culturelle de 1992 fait des ententes de partenariat avec les instances municipales et régionales un levier important du développement culturel. Ainsi, alors qu'on comptait à peine une vingtaine d'ententes de développement culturel actives en 1999-2000, il y en avait

105 en 2014-2015, touchant 75 % de la population du Québec. De plus, en 2015, 15 régions administratives participent à au moins une entente avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, ce qui permet d'adapter ses programmes aux particularités régionales.



Atelier les Mille Feuilles, Rouyn-Noranda, Louis Jalbert, 2014

En reconnaissant aux municipalités le statut « d'intervenantes de première ligne », et en permettant que les spécificités locales et régionales soient prises en considération, ces ententes ont permis de rapprocher la culture du citoyen. L'établissement d'un nombre toujours croissant d'ententes de partenariat avec les municipalités s'est aussi avéré être le moteur

de l'adoption de plusieurs politiques culturelles municipales permettant ainsi d'orienter le développement culturel des territoires en concordance avec les priorités et les spécificités locales.

Un bilan positif

Il ressort de ce bilan sommaire que la politique culturelle de 1992 a permis de porter fort adéquatement le développement de l'action culturelle gouvernementale au cours des dernières décennies. Malgré une approche centrée sur l'offre, qui campait le champ de responsabilité du ministère de la Culture et des Communications dans une notion traditionnelle de la culture – recouvrant les disciplines artistiques classiques, les bibliothèques, le patrimoine, les musées et les industries culturelles –, les fondements de cette politique demeurent valables et serviront d'assises à la réflexion qui s'impose aujourd'hui pour en arriver à jeter les bases d'un texte renouvelé. Trouver l'équilibre entre la recherche de l'excellence artistique et une approche citoyenne, convergente avec les besoins et aspirations des populations, représente un défi qui est au cœur des réflexions.

EN RÉSUMÉ

Les avancées les plus significatives induites par la mise en œuvre de la politique culturelle du Québec sont :

- le positionnement de la culture parmi les préoccupations gouvernementales;
- la reconnaissance de la langue française comme vecteur d'affirmation identitaire;
- la reconnaissance formelle de l'autonomie de la création et de la liberté d'expression;
- la création d'instances de soutien aux arts, aux lettres et aux industries culturelles (Conseil des arts et des lettres du Québec, Société de développement des entreprises culturelles);
- la professionnalisation des milieux;
- l'amélioration des conditions de vie des artistes;
- la reconnaissance de l'école comme voie privilégiée d'accès et de sensibilisation aux arts et à la culture;
- le développement avec les instances locales (municipalités) et régionales (MRC) d'un nouveau partage des responsabilités en matière de culture;
- le rayonnement de la culture québécoise à l'international par une plus grande circulation des artistes et des œuvres;
- l'inscription de la culture parmi les principes de développement durable;
- l'implantation d'un réseau d'équipements culturels de qualité sur l'ensemble du territoire.

LE MANDAT DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS

Le ministère de la Culture et des Communications a pour responsabilité d'appuyer le ministre dans l'exercice de ses fonctions. Le Ministère élabore, coordonne et assure le suivi des politiques liées au développement de la culture et des communications, de même qu'il voit pour ces domaines à l'élaboration, à la gestion et à l'évaluation de programmes d'aide financière.

Le Ministère accomplit sa mission avec la collaboration d'un ensemble d'organismes et de sociétés d'État qui relèvent du ministre de la Culture et des Communications.

Suivant sa loi constitutive, le Ministère exerce ses fonctions dans les domaines du patrimoine, des arts, des lettres, des industries culturelles, des médias, des télécommunications et des entreprises de communication. En ces matières, il suscite des retombées positives sur les plans culturel, social et économique.

Il veille à l'harmonisation des activités du gouvernement, des ministères et des organismes publics en matière de culture. En ce sens, il est porteur des orientations gouvernementales en culture et assume la responsabilité d'élaborer une politique culturelle, de la soumettre au gouvernement et d'en coordonner l'application.

POUR PLUS D'INFORMATION...

Pour prendre connaissance des consignes relatives à la participation aux séances de consultation et à la préparation d'un mémoire, ainsi que des dates des séances dans chacune des régions du Québec, consultez le site Web du ministère de la Culture et des Communications à l'adresse suivante :

www.mcc.gouv.qc.ca/Politiqueculturelle

Si vous le préférez, vous pouvez plutôt répondre à un questionnaire en ligne, qui est disponible à la même adresse.

Pour toute autre demande d'information, écrivez-nous à :

politique.culturelle@mcc.gouv.qc.ca

